MARCOUSSIS
Village durable

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2024

DESAFECTION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN BÄTIMENT SITUE SUR LA PARCELLE CADASTRALE AL 435 SISE 15 RUE ALFRED DUBOIS A MARCOUSSIS

N° 2024-028

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/03/2024, s'est réuni le 28/03/2024 à 20h10, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas
M. Enzo Sodano à M. Sylvain Legrand
M. Jules Thomas à M. Jérôme Cauët

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Sylvain Legrand a été désigné Secrétaire de Séance.

N° 2024-028

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU *le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;*

VU *le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2141-1 ;*

CONSIDERANT *que la ville de Marcoussis est propriétaire de la parcelle cadastrée AL 435 sise 15 rue Alfred Dubois à Marcoussis (91460) d'une superficie de 796 m² située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme (PLU) comportant deux bâtiments ouverts au public, à savoir :*
1 Bâtiment situé à l'Ouest de la parcelle AL 435 occupé par la police municipale
1 Bâtiment situé à l'Est de la parcelle AL 435 libre d'occupation ;

CONSIDERANT *que le bâtiment situé à l'Est n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public depuis le déménagement de la PMI et de Relais Petite Enfance dans le bâtiment de la Maison de la Petite Enfance (MPE) au 1 Allée Molière à Marcoussis (91460) ;*

CONSIDERANT *que le bâti anciennement occupé par la PMI et le RPE est destiné à être cédé ;*

CONSIDERANT *que pour que ce bâti, d'une emprise au sol d'environ 250 m², puisse faire l'objet d'une cession, il est nécessaire de constater la désaffectation et le déclassement de ce bien pour l'incorporer dans le domaine privé communal ;*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **CONSTATE** *la désaffectation du bâtiment situé à l'Est de la parcelle AL 435 anciennement occupée par la PMI et le RPE sise 15 rue Alfred Dubois à Marcoussis (91460) d'une emprise au sol d'environ 250 m² ;*

- **DECIDE** *de déclasser ledit bien et de l'incorporer dans le domaine privé communal ;*

- **DIT** *que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240328-DEL2024-028-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024